



Envoyé en préfecture le 01/06/2018

Reçu en préfecture le 01/06/2018

Affiché le

SLD

ID : 045-200005932-20180529-2018_04_65-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 mai 2018

2018-04-65

Date d'affichage : 31/05/18

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 29 mai 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 mai 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme
Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN à Mme
Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER à
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation d'un représentant pour siéger à la CLAVAP de La Ferté Saint-Aubin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de l'Urbanisme et le Code du Patrimoine,

Vu la loi portant engagement national pour l'environnement (ENE),

Vu la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu le PLU de La Ferté Saint-Aubin approuvé le 1er octobre 2009, mis à jour le 18 août 2010, le 13 septembre 2010
et le 30 mars 2011,

Vu la ZPPAUP de La Ferté Saint-Aubin,

Vu la délibération n° 15-27 en date du 20 février 2015 portant Mise à l'étude d'une Aire de Mise en Valeur de
l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), définition des modalités de concertation et constitution de la commission
locale de l'AVAP,

Par délibération du 20 février 2015, le Conseil municipal de La Ferté Saint-Aubin a constitué son instance
consultative « la commission locale de l'AVAP ». Cette commission est destinée à suivre l'étude de l'AVAP puis
ses évolutions et à apporter une contribution à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

Elle est composée d'un maximum de 15 membres dont :

- 5 à 8 membres représentants des collectivités,
- 3 représentants d'administration (Préfet de département, DRAC et DREAL),

- 4 personnes qualifiées dont 2 au titre du patrimoine culturel local et locaux (membres d'associations, organismes consulaires...)



Afin de prendre en compte les changements intervenus depuis 2015, des modifications sont envisagées. Du fait de la prise de compétences PLU par la CCPS au 1er janvier 2018, il est proposé d'intégrer par M. Jean-Paul ROCHE, Président de la CCPS, comme représentant des collectivités. Il remplacera un conseiller municipal fertésien à cette instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Jean-Paul Roche pour siéger à la CLAVAP de La Ferté Saint-Aubin.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE